

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Situation en République bolivarienne du Venezuela

Les développements politiques et socio-économiques actuels en République bolivarienne du Venezuela ont provoqué l'exode de plus de 1,9 million de Vénézuéliens dans les pays voisins, dans le Cône Sud, dans les Caraïbes et au-delà.

Plus de 330 000 Vénézuéliens ont déposé une demande d'asile dans le monde entier, dont plus de 167 000 au cours du premier semestre 2018. Près de 685 000 Vénézuéliens ont bénéficié d'autres formes de séjour légal en Amérique latine. En Colombie, une opération a été menée pour enregistrer plus de 442 000 Vénézuéliens dans le pays. Toutefois, de nombreux Vénézuéliens dans la région sont toujours en situation irrégulière, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation, à l'extorsion, à la traite, aux abus sexuels, à la discrimination et à la xénophobie.

La plupart des gouvernements de la région ont fait preuve d'une solidarité louable envers les réfugiés et les migrants vénézuéliens, leur offrant l'accès au territoire, ainsi qu'une protection et une assistance. Quelques rares pays ont adopté des mesures restrictives, dont l'expulsion et le refus d'accès au territoire. Une note d'orientation a été publiée par le HCR en mars 2018 encourageant les États à envisager l'adoption de dispositifs axés sur la protection pour permettre le séjour légal des Vénézuéliens, ainsi que l'accès aux procédures d'asile, en s'appuyant sur les bonnes pratiques existant en Amérique latine¹. Une quinzaine d'États de la région ont incorporé dans leur législation nationale les critères plus étendus énoncés dans la Déclaration de Carthagène, qui pourraient être appliqués dans le cas des demandeurs d'asile vénézuéliens comme base d'un traitement accéléré ou simplifié des dossiers, ou d'une reconnaissance de groupe.

Le HCR aide les États à améliorer les conditions d'accueil et le plaidoyer en faveur du séjour légal, y compris dans les domaines de l'enregistrement, de l'asile ou d'autres voies de protection légales, de l'octroi de documents aux rapatriés, de l'établissement de profils et du suivi de la protection, et fournit un appui spécialisé pour les groupes particulièrement vulnérables. L'Organisation a également renforcé sa présence à Aruba, au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Guyana, au Pérou, à Trinité-et-Tobago et au Venezuela (République bolivarienne du) afin d'identifier les risques et de prendre en charge les problèmes liés à l'accès au territoire, à la violence sexuelle et de genre (SGBV), à la traite et à la protection des enfants. Pour tenter d'enrayer la xénophobie envers les Vénézuéliens et encourager la solidarité avec les personnes qui sont contraintes de fuir, le HCR a organisé des campagnes de sensibilisation avec l'appui des gouvernements, des partenaires et des communautés d'accueil dans toute la région.

Le HCR a lancé un appel supplémentaire pour renforcer de toute urgence ses opérations dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes, et compléter les efforts déployés par les gouvernements par une réponse régionale globale, prévisible et harmonisée, articulée autour de quatre objectifs stratégiques : i) promouvoir l'accès au territoire, à l'asile ou à d'autres voies de protection légales ; ii) fournir une protection et une assistance par une

¹ Voir <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/63243>

approche fondée sur la communauté ; iii) plaider pour l'accès aux droits et aux services élémentaires ; et iv) trouver des solutions.

Pour assurer une réponse globale, à l'échelle de l'ensemble des Nations Unies, le Secrétaire général des Nations Unies a chargé l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR de diriger la réponse interorganisations en faveur des réfugiés et des migrants vénézuéliens. En septembre 2018, M. Eduardo Stein a été nommé Représentant spécial conjoint pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens dans la région, afin de promouvoir le dialogue et le consensus nécessaires à la réponse humanitaire, concernant notamment l'accès au territoire, la protection des réfugiés, les dispositifs de séjour légal et l'identification de solutions pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens. Une nouvelle plate-forme régionale de coordination interorganisations a également été créée pour la situation au Venezuela (République bolivarienne du), en vue de soutenir les interventions mises en place par les gouvernements nationaux dans les pays touchés. Cette plate-forme réunira en outre un large éventail d'acteurs, le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes (GNUD-ALC) et les Coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi que les acteurs participant aux mécanismes nationaux et régionaux de coordination de la réponse, d'autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales, la société civile et le secteur du développement. Des initiatives régionales ont aussi vu le jour, comme la Déclaration de Quito sur la mobilité humaine des Vénézuéliens, dirigée par le Gouvernement de l'Équateur, qui invoque une approche régionale et une augmentation des ressources pour faire face à la situation.

Situation en Colombie

La situation d'environ 1 million de Vénézuéliens et de plus de 300 000 rapatriés se trouvant dans les zones frontalières et les grandes villes focalise désormais l'attention de la communauté internationale. L'augmentation des arrivées a également eu une incidence sur la mise en œuvre de l'accord de paix conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). La situation humanitaire reste complexe dans plusieurs parties du pays, avec des différends permanents entre les acteurs armés qui luttent pour le contrôle de territoires et diverses autres activités illégales, et un nombre élevé d'homicides ciblant des chefs de communauté. Ces incidents ont empêché l'accord de paix d'avoir des effets positifs dans de nombreuses régions rurales pauvres et délaissées.

De nouveaux déplacements et des déplacements répétés, ainsi que des restrictions à la liberté de circulation ont continué de se produire, touchant particulièrement les peuples autochtones et afro-colombiens, qui sont confrontés à des risques accrus à cause des activités minières. La présence du HCR est concentrée dans les zones frontalières et le long de la côte pacifique, où se produisent la plupart des déplacements nouveaux ou répétés, et des violations des droits de l'homme. L'Organisation continue de plaider pour l'instauration d'un cadre juridique solide et de solutions durables en faveur des 7,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays avec la loi sur les victimes et la restitution des terres.

Les conditions de sécurité à la frontière de la Colombie avec l'Équateur ne se sont pas améliorées et, alliées au processus de démobilisation, ont déclenché des mouvements croissants de réfugiés vers l'Équateur. En outre, l'insécurité qui règne en Colombie s'est propagée en Équateur, provoquant des déplacements internes dans ce pays. L'un des problèmes majeurs dans la région réside dans le recrutement des jeunes pour les faire participer à des activités illicites, car les possibilités d'éducation et de divertissement ainsi que les moyens d'existence sont rares. Le HCR renforce les capacités du gouvernement par un projet conjoint avec le Ministère de l'économie et de l'inclusion sociale en Équateur, et en offrant une formation sur l'identification et l'orientation des personnes vulnérables.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale

Le nombre de personnes fuyant la violence et les persécutions dans le Nord de l'Amérique centrale a fortement augmenté, avec plus de 294 000 demandeurs d'asile et réfugiés enregistrés en tout fin 2017, soit une augmentation de 58 % par rapport à l'année antérieure. Au cours du premier semestre 2018, plus de 44 000 nouveaux demandeurs d'asile originaires de pays du Nord de l'Amérique centrale ont été enregistrés dans le monde, contre 42 600 environ sur la même période de 2017. Le HCR a observé une nouvelle

tendance dans la sous-région : la fuite de familles entières ensemble. Le premier semestre 2018 a également vu une hausse du nombre total d'expulsion de personnes originaires de pays du Nord de l'Amérique centrale, avec 96 200 cas en tout, soit une progression de 43 % par rapport à la même période de 2017. Au Honduras, le HCR a recensé plus de 300 rapatriés ayant des problèmes de protection, victimes d'extorsions et d'autres menaces, du recrutement par des gangs et de la violence domestique, ou ayant vu des membres de leur famille assassinés.

En El Salvador, une opération nationale d'établissement de profils statistiques sur la mobilité interne due à la violence a été lancée par le Ministère de la justice et de la sécurité publique. Cette étude a montré qu'entre 2006 et 2016, 1,1 % de l'échantillon avait été déplacé à l'intérieur à cause de la violence, ce qui signifie qu'au moins 71 500 personnes ont été déplacées en El Salvador pendant cette période².

Pour faire face à cette situation, le HCR travaille avec les gouvernements et les partenaires de la société civile à travers le Cadre d'action global pour les réfugiés, connu dans la région par son acronyme espagnol, le MIRPS. Bien que le MIRPS ait à l'origine été conçu pour répondre à la situation dans le Nord de l'Amérique centrale, il s'est avéré qu'il pouvait être adapté à la situation régionale, y compris au nombre croissant de Vénézuéliens et à l'afflux de réfugiés nicaraguayens dans la région.

Résultat direct du MIRPS, des opérations d'établissement de profils ont été menées au Belize, au Honduras et au Panama, afin d'identifier les personnes ayant des besoins de protection, y compris les déplacés internes, opérations qui ont fourni des données de base importantes pour l'élaboration des programmes. Au Costa Rica, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont accès à l'emploi dans les mêmes conditions que les nationaux, et les réfugiés qui se trouvent dans une situation vulnérable sont désormais inclus dans les programmes de protection sociale du gouvernement. Le Guatemala a adopté un nouveau code de la migration, qui comporte des dispositions pour les réfugiés, et est en train d'instaurer une nouvelle instance sur la migration qui se concentrera davantage sur les droits de l'homme. La protection des enfants non accompagnés a été renforcée en augmentant les moyens du Bureau guatémaltèque du procureur général et en améliorant l'infrastructure des centres d'accueil. Le Honduras a créé une Direction spécialement chargée de la protection et de la prise en charge des déplacés internes au sein du Ministère des droits de l'homme. Un projet sur la protection des terres abandonnées a été lancé et un projet de loi sur les déplacés internes est en train d'être examiné par le Congrès national. Avec l'appui du secteur privé, des mesures ont été prises pour intégrer localement les réfugiés et renforcer les possibilités d'emploi dans les différents pays d'asile.

La Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) a commencé à délivrer un numéro temporaire d'enregistrement de la population pour les demandeurs d'asile, qui leur donne accès à un emploi officiel, à des soins de santé, à l'éducation et à d'autres services publics et privés. Entre le début de l'année et le mois d'août 2018, près de 1 500 demandeurs d'asile et réfugiés ont été libérés de détention avec l'appui du HCR, conformément aux engagements du MIRPS. Le Mexique a aussi pris des mesures pour inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans l'examen national volontaire de 2018, renforçant l'engagement du gouvernement envers les objectifs de développement durable. Le Panama a adopté un nouveau décret pour renforcer le système d'asile et a signé un protocole pour l'identification, l'orientation et l'assistance en faveur des enfants ayant besoin de la protection internationale.

Au niveau régional, l'Organisation des États américains (OEA) a adopté une résolution établissant un mécanisme annuel de suivi pour la mise en œuvre du MIRPS. La Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni un appui aux plans d'action nationaux du MIRPS afin de lutter contre le déplacement forcé et de trouver des fonds à la fois dans les budgets nationaux et dans le cadre de la coopération internationale. Le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes (GNUM-ALC), en coopération avec les Coordonnateurs résidents des pays de la région, élabore une approche

² Voir <http://www.seguridad.gob.sv/download/caracterizacion-de-la-movilidad-interna-a-causa-de-la-violencia-en-el-salvador/?wpdmdl=184387>.

globale visant à réduire fortement les niveaux de violence d'ici à 2030. L'Initiative conjointe des Nations Unies met l'accent sur la prévention, la protection, le maintien de l'ordre et l'accès à la justice. Des travaux sont aussi en cours pour mettre au point un indice de réduction de la violence, une approche stratégique pour aider les pays à lutter contre la violence chronique, et une feuille de route pour encourager et accroître des financements flexibles.

Situation au Nicaragua

La détérioration rapide de la situation au Nicaragua depuis avril 2018 a conduit des milliers de Nicaraguayens à fuir les tensions politiques croissantes, la violence et les graves violations des droits de l'homme. Près de 15 000 demandes d'asile ont été déposées par des Nicaraguayens dans les pays du Nord de l'Amérique centrale, soit une augmentation de 4 000 % de juin à août par rapport aux mois précédents. Si le Costa Rica est le pays qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile, le Mexique et le Panama, ainsi que les pays du Nord de l'Amérique centrale, ont également enregistré une tendance à la hausse des demandes de Nicaraguayens ayant besoin de la protection internationale.

Le HCR a conçu un plan de réponse régional pour faire face à la situation des Nicaraguayens dans la région, en mettant particulièrement l'accent sur le plus grand pays d'accueil, le Costa Rica. Ce plan vise à renforcer le système d'asile, ainsi que la préparation et les capacités d'accueil. Il consiste notamment à renforcer le suivi aux frontières, à soutenir les centres de transit temporaire, à mettre en place des interventions en espèces et à fournir une assistance. L'Organisation renforce également sa présence à la frontière nord du Costa Rica, en coordination avec le gouvernement, d'autres organismes des Nations Unies et ses partenaires. Le HCR a aussi accru sa coopération avec le Conseil des églises protestantes du Nicaragua (CEPAD), qui aide plus de 800 personnes relevant de sa compétence dans le pays.

B. Atteindre les priorités stratégiques globales

Plan d'action du Brésil

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis à Brasilia, au Brésil, en février 2018, afin de discuter de la contribution régionale au Pacte mondial sur les réfugiés proposé, et de procéder en même temps à la première évaluation triennale de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil de 2014. Les pays se sont entendus sur les « 100 Points de Brasilia³ », liste de 100 pratiques exemplaires en matière de protection et de solutions pour les demandeurs d'asile, les réfugiés, les rapatriés, les déplacés et les apatrides. Un projet de rapport triennal est en cours de finalisation et sera bientôt présenté au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes aux Nations Unies (GRULAC).

Accès à l'asile

Les demandes d'asile dans les Amériques ont augmenté pour la troisième année consécutive. Malgré les nombreuses voies de protection légales existantes, les dossiers en attente ont atteint 1 million en 2018. Pour résoudre ce problème et accroître l'équité et l'efficacité des systèmes d'asile, les États se sont réunis en septembre 2018 à Lima, au Pérou, pour la deuxième table ronde régionale sur l'initiative assurance qualité, afin de débattre de différentes approches du processus de détermination du statut de réfugié et d'échanger des stratégies permettant de réduire le nombre de dossiers en souffrance. Dans un esprit de solidarité, les États ont réaffirmé leur engagement à maintenir une politique de frontières ouvertes par des dispositifs souples.

³ Les 100 points de Brasilia. 20 février 2018 <http://www.acnur.org/www.acnur.org/5b58ed474.pdf>

Solutions globales

Environ 20 000 réfugiés ont été réinstallés dans la région des Amériques au cours du premier semestre 2018. Les pays du Cône Sud ont continué à faire des progrès dans l'instauration de programmes de réinstallation et de parrainage basés sur la communauté, avec le soutien du nouveau mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation (ERCM). Au premier semestre 2018, 52 réfugiés syriens sont arrivés en Argentine, portant à 400 le nombre total d'arrivées de réfugiés depuis le début du programme d'admissions humanitaires. Après l'accueil réussi de 16 personnes venues du Nord de l'Amérique centrale, l'Uruguay s'est engagé à mettre sur pied un modèle de réinstallation durable avec la participation de la communauté, qui offrirait une solution durable à 50 réfugiés d'Amérique centrale chaque année. L'Uruguay est le quatrième pays de la région à participer à l'ERCM après le Brésil, l'Argentine et le Chili. Une réunion régionale sur la réinstallation a été organisée en septembre 2018 avec les gouvernements participants, la société civile, le secteur privé et les donateurs de l'ERCM, afin de faire le bilan des progrès accomplis jusqu'ici et de se préparer pour la prochaine année du projet.

Au premier semestre 2018, quelque 260 personnes du Nord de l'Amérique centrale ont été orientées vers des pays de réinstallation à travers le dispositif de transfert à des fins de protection, portant à près de 700 le nombre total de cas soumis depuis la mise en place de ce dispositif. Sur ce nombre, environ 190 ont déjà été réinstallés et 80 étaient en transit, dans l'attente de leur réinstallation finale. L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay ont participé à ce mécanisme de partage des responsabilités et le HCR a continué à encourager la participation d'autres pays.

L'initiative « Des villes solidaires » a continué à progresser dans la reconnaissance et la certification des villes à inclure. Une réunion régionale technique organisée à São Paulo en septembre 2018 a donné aux villes l'occasion de discuter des recommandations et des commentaires reçus sur le modèle et l'outil d'évaluation proposés, d'échanger les bonnes pratiques et de poser les bases d'une communauté et d'un réseau d'apprentissage mondiaux, ouvrant la voie à son expansion au-delà des Amériques.

Le Costa Rica a fait des progrès en matière d'intégration locale grâce à des initiatives telles que le « label intégration de qualité », initiative d'intégration axée sur les moyens d'existence. La diffusion de lignes directrices relatives aux réfugiés dans le système éducatif public par le Ministère de l'éducation s'est employée à supprimer les obstacles à l'égalité d'accès à l'éducation et a encouragé l'adoption de procédures spécifiques pour les inscriptions, ainsi que pour la reconnaissance et la validation des études. En Équateur, le « modèle gradué » a fourni des moyens d'existence et a favorisé l'apport d'une protection sociale à environ 600 familles, parmi lesquelles 400 ont bénéficié de l'appui du HCR et 200 de celui des États-Unis d'Amérique. Au Mexique, 270 réfugiés ont été relocalisés depuis les États du Sud vers les zones d'intégration locale du Coahuila et du Jalisco, où le HCR et ses partenaires fournissent aux familles réfugiées des services de placement, et un appui psychosocial et juridique. Au Brésil, le programme de relocalisation volontaire pour les Vénézuéliens géré par le gouvernement avec le soutien du HCR et d'autres organismes des Nations Unies a relocalisé près de 2 000 Vénézuéliens depuis le Roraima dans des abris dans 13 municipalités de différents États. Une enquête récente a montré que 43 % des Vénézuéliens relocalisés en âge de travailler avaient réussi à trouver un emploi dans leur nouvelle ville.

Éradication de l'apatridie

Les pays des Amériques ont continué à prendre des mesures pour éradiquer l'apatridie. Le Chili a déposé l'instrument d'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie, et Haïti s'est engagé à faire de même en septembre lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Costa Rica est devenu le premier pays de la région à accorder la citoyenneté à un migrant apatride à l'issue d'une procédure simplifiée, après avoir adopté une nouvelle réglementation sur la naturalisation facilitée. Au Paraguay, le Congrès a approuvé un projet de loi qui établit une procédure de détermination de l'apatridie, protège les droits des personnes apatrides et permet de demander la naturalisation facilitée. La nouvelle loi a aussi permis aux enfants de ressortissants paraguayens nés dans un pays étranger et qui autrement seraient apatrides d'acquérir la nationalité sans être tenus de s'installer dans le pays. En République dominicaine, le HCR s'est félicité des mesures

prises par le gouvernement pour accélérer la procédure d'octroi de documents aux personnes qui avaient demandé la nationalité en vertu de la loi 169-14, y compris par l'évaluation d'un processus de naturalisation facilitée pour les personnes nées dans le pays de deux parents migrants. Le HCR est prêt à fournir un appui technique et opérationnel au gouvernement, afin de l'aider à trouver des solutions appropriées, y compris pour les personnes qui n'ont pas demandé la nationalité en vertu de la loi 169-14.

Les Amériques ont continué d'œuvrer à être le premier continent à éradiquer l'apatridie. Dans la perspective de la réunion de haut niveau sur l'apatridie que le HCR prévoit d'organiser en 2019, une réunion régionale s'est tenue au Chili pour discuter des progrès accomplis jusqu'ici, enregistrer les éventuels engagements des États, et adopter un mécanisme d'évaluation et de suivi. Ce mécanisme a pour but de recenser les besoins existants et d'élaborer des projets à faible coût et à fort impact visant à mettre fin à l'apatridie dans les Amériques.

Protection des enfants et prévention de la violence sexuelle et de genre

Les populations déplacées continuent d'être victimes de taux élevés de féminicide, de violence sexuelle et d'exploitation dans les Amériques. Le HCR a intensifié sa réponse en étendant le réseau régional des espaces sûrs à plus de 50 organisations travaillant dans sept pays (Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Mexique, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du)). Ce réseau se compose de la société civile, d'organisations confessionnelles, d'organismes des Nations Unies et de volontaires de la communauté. Il facilite la coordination de la fourniture directe de services par-delà les frontières, la priorité étant accordée aux recherches familiales et à la réunification des enfants à leur famille. Le réseau a également élaboré un protocole d'échange d'informations au niveau régional, une carte en ligne et une boîte à outils permettant de faciliter la gestion des cas par plusieurs pays et le repérage des tendances à des fins de protection et de planification des programmes. Le réseau a récemment mis en évidence l'existence d'un nombre croissant de personnes vulnérables ayant besoin d'un appui via les espaces sûrs. Au Guatemala, plus de 18 000 personnes ont été assistées entre janvier et juin 2018, et plusieurs survivants de la SGBV ont été orientés vers divers pays de la région par l'intermédiaire du réseau.

Le Gouvernement du Canada a annoncé qu'il étendait son programme d'alternatives à la détention, visant à réduire le nombre et la durée des placements en détention pour des questions d'immigration, en particulier pour les enfants et leur famille.

Coopération régionale

En mai 2018, le HCR a participé à la première réunion entre la Conférence régionale sur la migration et la Conférence sud-américaine sur la migration, afin de débattre des thèmes communs dans le contexte des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations proposés. Le Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés, qui a été créé en 2017 et compte à présent 68 membres, a effectué des recherches sur les formes de séjour légal pouvant être offertes aux Vénézuéliens, a ouvert deux centres d'assistance juridique au Guatemala et au Mexique, et a présenté des litiges stratégiques en faveur des réfugiés colombiens.

En août 2018, les juges et les personnes chargées de statuer en première instance dans les affaires relatives aux réfugiés et aux migrations se sont retrouvés à Washington, D.C., à la réunion de l'Association internationale des juges aux affaires de réfugiés et de migrants, pour débattre de questions telles que la résilience, les systèmes d'asile dans la région et l'accès des personnes vulnérables à l'asile.

Le HCR et la Plate-forme sur les déplacements liés aux catastrophes ont récemment commandé une étude afin d'évaluer les déplacements transfrontaliers liés à des catastrophes naturelles et au changement climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes et de fournir des orientations sur la réponse à apporter. Le HCR participe aussi à l'élaboration d'un guide sur l'admission et le droit de séjour dans le contexte des déplacements liés aux catastrophes.

C. Information financière

En octobre 2017, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 152,6 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2018. Fin août 2018, le budget total pour les Amériques atteignait 206,7 millions de dollars E.-U., dont 43,1 millions de dollars E.-U. supplémentaires pour la réponse régionale à la situation au Venezuela (République bolivarienne du), un transfert de 6,8 millions de dollars E.-U. de la réserve pour des activités nouvelles ou supplémentaires liées au mandat (NAM) pour la réponse à l’afflux de réfugiés au Mexique, un transfert de 3,4 millions de dollars E.-U. de la réserve opérationnelle pour préparer une réponse à la situation au Nicaragua, et d’autres transferts et ajustements pour un montant de 1,4 million de dollars E.-U.

Fin août 2018, les contributions volontaires liées à une affectation spéciale pour les Amériques s’élevaient à 46,8 millions de dollars E.-U., soit environ 23 % des besoins de la région.